



# Adaptalia Métiers Santé

Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles - IDCC: 1483

## Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Bien-être
<b>HOSPITALISATION (Y COMPRIS FRAIS DE MATERNITÉ)</b>				
<b>Frais de séjour</b>				
Frais de séjour dans un établissement conventionné	125 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Frais de séjour dans un établissement non conventionné	125 % BR - MR	175 % BR - MR	225 % BR - MR	250 % BR - MR
<b>Honoraires</b>				
Médecins adhérents à l'un des DPTAM	145 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Médecins non adhérents à l'un des DPTAM	125 % BR - MR	150 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
<b>Forfait journalier hospitalier</b>	<b>100 % forfait</b>	<b>100 % forfait</b>	<b>100 % forfait</b>	<b>100 % forfait</b>
<b>Forfait actes lourds</b>	<b>100 % frais réels</b>			
<b>Chambre particulière</b>				
Chambre particulière (par jour)	1 % PMSS	2 % PMSS	3 % PMSS	4 % PMSS
<b>Frais d'accompagnement</b>				
Frais d'accompagnement (par jour)	1 % PMSS	1,5 % PMSS	2 % PMSS	2 % PMSS
<b>Hospway</b>				
Pour préparer au mieux votre hospitalisation ou celle d'un proche, le service Hospway vous permet de faire une recherche d'établissement parmi 200 pathologies sur la zone géographique souhaitée. Les données sont issues des 20 millions d'hospitalisations en France, à la fois lourdes et fréquentes.	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>SOINS COURANTS</b>				
<b>Maternité</b>				
Forfait maternité (par enfant, en cas de naissances ou d'adoptions multiples le forfait est doublé)	3 % PMSS	10 % PMSS	15 % PMSS	20 % PMSS
<b>Honoraires médicaux</b>				
Consultation ou visite d'un médecin généraliste adhérent à l'un des DPTAM	120 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin généraliste non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	150 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste adhérent à l'un des DPTAM	145 % BR - MR	225 % BR - MR	325 % BR - MR	400 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste non adhérent à l'un des DPTAM	125 % BR - MR	150 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	145 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	125 % BR - MR	150 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
<b>Imagerie médicale</b>				
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	120 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	150 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
<b>Honoraires paramédicaux</b>				
Les actes pratiqués par les auxiliaires médicaux : les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les pédicures-podologues	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
<b>Analyses et examens de laboratoire</b>				
Analyses et examens de laboratoire pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
<b>Médicaments</b>				
Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR			
Moyens contraceptifs prescrits et non pris en charge Sécurité Sociale (forfait global par année civile)	1 % PMSS	1 % PMSS	2 % PMSS	3 % PMSS
Médicaments et homéopathie prescrits non pris en charge par la Sécurité sociale figurant sur la liste des produits ayant une autorisation de mise sur le marché de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (forfait global par année civile)	-	-	30 euros	50 euros

## Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
25 % BR	75 % BR
25 % BR	75 % BR
25 % BR	75 % BR
50 % BR	75 % BR
0,5 % PMSS	1 % PMSS
0,5 % PMSS	1 % PMSS
-	-
2 % PMSS	7 % PMSS
-	-
-	-
25 % BR	75 % BR
50 % BR	75 % BR
25 % BR	75 % BR
50 % BR	75 % BR
-	-
-	-
-	-
1 % PMSS	3 % PMSS
20 euros	20 euros

Contactez nous au 04 93 08 26 50 pour une étude gratuite. Ou en ligne : <https://entreprise.axa.mon-assurance.fr/>



# Adaptalia Métiers Santé

Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles - IDCC: 1483

## Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Bien-être
<b>Matériel médical</b>				
Appareillage, prothèses, produits et prestations diverses pris en charge par la Sécurité sociale	125 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
<b>Médecines non conventionnelles</b>				
Médecine douce réalisée par un praticien disposant d'un numéro ADELI, RPPS ou FINESS (par année civile)	15 euros par séance <sup>(1)</sup>	25 euros par séance <sup>(1)</sup>	35 euros par séance <sup>(2)</sup>	35 euros par séance <sup>(2)</sup>
<b>Prévention</b>				
Tout acte de prévention prévu à l'article R 871-2 du code de la Sécurité sociale	100 % BR - MR <sup>(3)</sup>			
Vaccins prescrits par un médecin non pris en charge par la Sécurité sociale dans les conditions prévues par leur autorisation de mise sur le marché (par année civile)	1 % PMSS	1 % PMSS	2 % PMSS	3 % PMSS
Bilan Dyslexique réalisé par un orthophoniste	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Consultation chez un diététicien (forfait global par année civile)	-	40 euros	40 euros	40 euros
Ostéodensitométrie / Densitométrie osseuse non prise en charge par la Sécurité sociale	-	25 euros <sup>(6)</sup>	50 euros <sup>(6)</sup>	50 euros <sup>(6)</sup>
Test de dépistage des virus impliqués dans le cancer du col de l'utérus (Test HPV), dans la limite d'une prise en charge tous les 3 ans	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Dépistage Hépatite B	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Médicaments et produits à base de nicotine, non pris en charge par la Sécurité sociale, prescrits par un médecin dans un but de sevrage tabagique, avec autorisation de mise sur le marché ou norme Afnor, par année civile	1 % PMSS	2 % PMSS <sup>(5)</sup>	2 % PMSS <sup>(5)</sup>	4 % PMSS <sup>(5)</sup>
Les séances d'activité physique prescrites et adaptées aux affections définies par l'article D1172-2 du Code de la santé publique. L'activité physique doit être dispensée par un professionnel de santé ou un professionnel titulaire d'un diplôme ou certification, tels que définis à l'article D1172-2 du Code de la santé publique, par année civile	200 euros	200 euros	200 euros	200 euros
Connecteurs Bluetooth pour stylos à insuline ou pour glucomètre, prescrit par un médecin (cette garantie intervient une fois dans la vie du contrat)	100 euros	100 euros	100 euros	100 euros
<b>Autres postes</b>				
Frais de Transports	100 % BR - MR			
Cure thermique : frais médicaux, frais de séjour et frais de transport (forfait par année civile)	-	5 % PMSS	10 % PMSS	10 % PMSS
<b>Téléconsultation</b>				
La Téléconsultation Médicale permet aux salariés de consulter un médecin par téléphone ou vidéo 24/7. Numéro de téléphone sans surcoût Depuis la France : 36 33 / Depuis l'étranger : +33 1 55 92 27 54	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>My Easy Santé</b>				
Le programme de prévention digital My Easy Santé vous aide à préserver, améliorer votre santé au quotidien et réduire vos facteurs de risque.	Oui	Oui	Oui	Oui

## Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
25 % BR	75 % BR
100 euros	130 euros
Oui <sup>(4)</sup>	Oui <sup>(4)</sup>
1 % PMSS	3 % PMSS
-	-
-	-
25 euros <sup>(7)</sup>	50 euros <sup>(7)</sup>
-	-
-	-
2 % PMSS	4 % PMSS
-	-
-	-
-	-
5 % PMSS	10 % PMSS
-	-
-	-



# Adaptalia Métiers Santé

## Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles - IDCC: 1483

### Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Bien-être
<b>AIDES AUDITIVES</b>				
<b>Aides auditives jusqu'au 31 décembre 2020</b>				
Equipements de classe 1 ou 2	125 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	125 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
<b>Aides auditives à partir du 1er janvier 2021</b>				
Equipement 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les adultes	500 euros - MR	800 euros - MR	1200 euros - MR	1600 euros - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les enfants	1700 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	125 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
<b>DENTAIRE</b>				
<b>Soins et prothèses 100% Santé</b>	<b>100 % PLV - MR</b>	<b>100 % PLV - MR</b>	<b>100 % PLV - MR</b>	<b>100 % PLV - MR</b>
<b>Soins (hors 100% Santé)</b>				
Consultations, soins courants, radiologie et parodontologie pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Parodontologie non prise en charge par la Sécurité sociale (forfait par année civile)	-	50 euros	100 euros	200 euros
<b>Prothèses (hors 100% Santé)</b>				
Prothèses à tarifs limités	200 % BR - MR <sup>(6)</sup>	350 % BR - MR <sup>(6)</sup>	450 % BR - MR <sup>(6)</sup>	450 % BR - MR <sup>(6)</sup>
Prothèses à tarifs libres	200 % BR - MR	350 % BR - MR	450 % BR - MR	450 % BR - MR
<b>Orthodontie</b>				
Orthodontie prise en charge	150 % BR - MR	250 % BR - MR	350 % BR - MR	400 % BR - MR
Orthodontie non prise en charge (par semestre dans la limite de 4 semestres consécutifs)	-	-	200 % BR Reconstituée	300 % BR Reconstituée
<b>Implantologie dentaire non prise en charge par la Sécurité sociale</b>				
Implants dentaires	-	10 % PMSS <sup>(10)</sup>	15 % PMSS <sup>(10)</sup>	15 % PMSS <sup>(10)</sup>
<b>Prothèses fixes non prises en charge par la Sécurité sociale</b>				
Pilier de bridge sur dents saines (dans la limite de 3 dents par an)	-	-	127 euros	255 euros
<b>OPTIQUE</b>				
<b>Verres et monture</b>				
Equipements 100 % Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Simples	280 euros - MR	300 euros - MR	400 euros - MR	420 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Complexes	460 euros - MR	500 euros - MR	600 euros - MR	700 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Très complexes	490 euros - MR	600 euros - MR	700 euros - MR	800 euros - MR
dont un remboursement de la monture à tarif libre (Classe B) limité à :	100 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR
<b>Autres postes Optique</b>				
Lentilles de contact correctrices prises en charge ou non par la Sécurité sociale (y compris jetables)	100 % BR-MR + 3% PMSS	100 % BR-MR + 3% PMSS	100 % BR - MR <sup>(11)</sup>	100 % BR - MR <sup>(11)</sup>
La chirurgie réfractive (forfait par œil et par année civile)	-	15 % PMSS	25 % PMSS	25 % PMSS
<b>Itelis</b>				
Le Réseau Itelis permet aux assurés d'avoir accès à des soins de qualité, en protégeant leur budget.	Oui	Oui	Oui	Oui

### Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
25 % BR	75 % BR
25 % BR	75 % BR
-	-
100 euros	300 euros
300 euros	300 euros
25 % BR	75 % BR
-	-
50 euros	100 euros
150 % BR <sup>(8)</sup>	250 % BR <sup>(9)</sup>
150 % BR	250 % BR
100 % BR	200 % BR
50 % BR Reconstituée	100 % BR Reconstituée
10 % PMSS <sup>(7)</sup>	15 % PMSS <sup>(7)</sup>
30 euros	60 euros
-	-
30 euros	50 euros
20 euros	50 euros
20 euros	50 euros
-	-
2 % PMSS <sup>(12)</sup>	3 % PMSS <sup>(12)</sup>
15 % PMSS	25 % PMSS
-	-

(1) Spécialités prises en charge: Acupuncture, Ostéopathie, Chiropractie, Psychologie, Microkinésithérapie, limité à 3 séances (2) Spécialités prises en charge: Acupuncture, Ostéopathie, Chiropractie, Psychologie, Microkinésithérapie, limité à 5 séances (3) Remboursement minimum sinon remboursement selon le poste auquel il est rattaché (4) selon le poste auquel il est rattaché (5) Prise en charge des substituts nicotiques (sur prescription médicale après intervention du Régime Obligatoire), des consultations cognito-comportementales, des consultations d'hypnose Ericksonienne sur présentation de la facture comportant le n°FINISS, n°ADELI, et/ou n° RPPS du professionnel concerné. (6) forfait global par année civile (7) par an (8) dans la limite de 100% PLV-MR (9) dans la limite de 100% PLV-MR (10) forfait global par an (11) + 5% PMSS (12) par an et par bénéficiaire

#### Document non contractuel

AXA France Vie. Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes Siren 353 457 245 • Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex. • AXA Assistance France. S.A au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre. SIRET 311 338 339 00071. Siège social : 6, Rue André Gide 92320 Châtillon • Itelis SA à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 5 452 135,92 € - 440 358 471 RCS PARIS Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°10058758 - Immeuble « Le Diapason » - 218 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris. La société AXA PEOPLE PROTECTOR SERVICES, S.A UNIPERSONNELLE dont le siège social situé à Madrid, Emilio Vargas, 6, CP 28043, C.I.F n A-86154341 et dûment inscrit